



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 3 de l'ordre du jour

CX/EXEC 20/78/3

Janvier 2020

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante-dix-huitième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 10-14 février 2020

**SUITE DONNÉE AUX DÉCISIONS DE LA QUARANTE-DEUXIÈME SESSION DE LA
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS:
OBSERVATIONS SUR LES MODIFICATIONS APPORTÉES ET PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION**

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

1. INTRODUCTION

1.1. À sa soixante-seizième session, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius¹ a reconnu la nécessité d'améliorer la gestion du temps lors des séances de la Commission afin que les points à l'ordre du jour puissent être examinés comme il se doit, et il est convenu que le Secrétariat du Codex travaillerait avec le Président et les vice-présidents de la Commission à d'éventuelles solutions à ce problème, ferait rapport sur ce point au Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session, et veillerait à ce que les documents pertinents soient présentés à l'avance aux membres du Comité exécutif.

1.2. La demande formulée par le Comité exécutif à sa soixante-seizième session ainsi que les questions soulevées par les délégations lors de la quarante et unième session de la Commission² ont été prises en considération aux fins de l'élaboration de l'ordre du jour et du calendrier de la quarante-deuxième session de la Commission. Un aperçu des modifications qui ont été apportées à l'ordre du jour et au calendrier de la Commission a été présenté au Comité exécutif, à sa soixante-dix-septième session³, mais le débat sur ce point a été reporté à une session ultérieure. Les changements introduits peuvent être résumés comme suit:

- Séance d'ouverture: La séance d'ouverture a commencé 30 minutes plus tôt et s'est limitée aux interventions des représentants de la FAO et de l'OMS, et à celle du Président de la Commission.
- Ordre du jour: Deux points de l'ordre du jour ont été supprimés (à savoir, l'Examen régulier de la gestion des travaux du Codex, qui est déjà inscrit à l'ordre du jour des sessions du Comité exécutif et dont on peut trouver les éléments pertinents dans le rapport du Comité exécutif, et le Rapport des groupes de discussion réunissant des organisations intergouvernementales [OIG] et des organisations non gouvernementales [ONG]). Par ailleurs, des manifestations ont été organisées en marge de la session, portant sur les principales questions relatives au Fonds fiduciaire du Codex et sur les activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS.
- Calendrier: La durée des pauses-déjeuner a été réduite (de deux heures à une heure et demie), aucune manifestation parallèle n'a été organisée au cours des pauses-déjeuner et des dispositions ont été prises pour permettre la tenue d'une séance en soirée ou un prolongement de séance, le cas échéant.
- Manifestations en marge de la session: Le nombre de manifestations organisées en marge de la session a été réduit et la plupart d'entre elles se sont tenues au cours de la journée consacrée à la rédaction du rapport afin de ne pas empiéter sur les débats en séance plénière.

¹ REP19/EXEC1, par. 13.

² REP18/CAC.

³ CX/EXEC 19/77/12.

2. MISE EN ŒUVRE

- 2.1 Les modifications préconisées ont été mises en œuvre lors de la quarante-deuxième session de la Commission. Une enquête de satisfaction, ouverte à l'ensemble des participants, a permis de recueillir des observations concernant la session. Le Président de la Commission a également organisé une réunion informelle à l'intention des présidents de tous les organes subsidiaires du Codex, qui s'est tenue au cours de la journée consacrée à la rédaction du rapport et dont le but était, entre autres, de recueillir leurs observations concernant le déroulement de la quarante-deuxième session.
- 2.2 Dans l'ensemble, les réactions ont été positives. Cependant, l'enquête auprès des participants a permis de mettre en évidence un certain nombre de domaines d'amélioration possibles, en particulier une communication plus efficace des dispositions prises pour la tenue d'une séance en soirée, surtout lorsque la reprise des débats suivait les élections, et cela en recourant si possible à divers moyens de communication (annonce provenant de la table d'honneur, messages sur les écrans, etc.) et accès anticipé et en ligne au calendrier, dont une version imprimée avait été fournie aux participants au moment de l'inscription. De nombreuses observations portaient sur la question de la gestion du temps pour les points de l'ordre du jour comportant des débats complexes, gestion qui de l'avis général devait être améliorée, si nécessaire au moyen de nouveaux mécanismes visant à éviter que les débats sur ces questions ne se prolongent et n'empiètent sur un ou deux autres des points à examiner. L'enquête auprès des participants couvrait également de nombreux autres aspects de la session, allant des installations jusqu'aux services de traduction et d'interprétation, qui ne sont pas directement concernés par les modifications dont il est question plus haut. Certains des points soulevés sont néanmoins importants aux fins d'une meilleure gestion du temps, s'agissant notamment de travailler sur des documents plus courts, de fournir davantage d'indications à la Commission concernant la nature des débats à mener lors des sessions, par rapport à celle des débats tenus dans le cadre des organes subsidiaires, d'éviter les interventions répétitives, de prévoir des pauses qui puissent contribuer à mieux cibler le débat et de fournir davantage d'informations concernant l'objet et la structure du rapport afin de réduire au maximum les demandes d'ajout au texte au moment de son adoption.
- 2.3 Par ailleurs, la réunion informelle des présidents des organes directeurs a permis d'appeler l'attention sur l'ampleur des débats techniques menés lors de la quarante-deuxième session, et de souligner que l'objectif de la Commission devait être de rechercher un consensus ou simplement de dégager les raisons d'une absence de consensus et non pas de se livrer à de longues discussions techniques ou de rouvrir le débat sur des questions à caractère technique. Il a été souligné que les débats techniques devaient plutôt s'inscrire dans le cadre des sessions des organes subsidiaires, où les participants avaient les connaissances et les compétences spécialisées requises. Face à ce constat, il est nécessaire de poursuivre les efforts afin d'améliorer la gestion du temps et de mettre en place des mécanismes permettant de mieux comprendre et traiter les problèmes qui sous-tendent l'absence de consensus, en particulier lorsque celle-ci ne se manifeste qu'à un stade très avancé du processus d'établissement de normes. Les mesures d'amélioration proposées sont notamment les suivantes:
- fournir aux délégués davantage d'indications concernant la nature des questions à traiter dans le cadre de la Commission et les modalités à suivre pour marquer leur opposition ou exprimer des réserves, le cas échéant;
 - sachant qu'il n'est pas toujours possible de parvenir à un consensus, chercher à savoir si les solutions permettant de gérer l'absence de consensus au niveau des organes subsidiaires, pourraient aussi contribuer à rendre les débats plus efficaces au sein de la Commission;
 - promouvoir ou améliorer le mécanisme par lequel les observations écrites peuvent être prises en compte au sein des comités subsidiaires afin que tous les points de vue puissent être examinés correctement à ce stade;
 - donner des indications concernant la façon dont les présidents peuvent faire en sorte que les fondements des réserves exprimées au sujet des normes présentées pour adoption finale figurent plus clairement dans les rapports de réunion;
 - recourir plus largement aux ressources existantes pour la gestion des débats au sein de la Commission, en particulier les rapports du Comité exécutif et ceux des présidents des organes subsidiaires.
- 2.4 Les observations informelles émanant des organisations ayant le statut d'observateur qui avaient participé aux groupes de discussion réunissant des OIG et des ONG étaient positives, ce qui montrait que le fait de réserver du temps et un espace spécifiques aux observateurs permettait de donner une plus grande visibilité à leurs travaux en ce qui concerne le Codex et d'engager un débat plus ouvert et plus instructif sur des points spécifiques. Les réponses des observateurs à l'enquête auprès des participants ont été mitigées, les plus positives soulignant que le Président avait donné aux observateurs

la possibilité d'intervenir, alors que d'autres estimaient qu'ils avaient eu moins de visibilité au cours de la session.

3. CONCLUSIONS

- 3.1 L'organisation de la quarante-deuxième session de la Commission s'est révélée efficace dans l'ensemble et a été bien accueillie par les participants, mais des améliorations sont encore possibles. Les renseignements relatifs au calendrier des séances devraient être communiqués à l'avance et être disponibles non seulement en version imprimée, mais aussi par voie électronique. Il convient d'améliorer la communication des modifications apportées à l'organisation et au déroulement des séances, en particulier de celles tenues en soirée, afin d'assurer la pleine participation à celles-ci, et cela en recourant si possible à divers moyens de communication. Cela est particulièrement important lorsqu'une élection est prévue dans l'intervalle entre la séance de l'après-midi et la séance nocturne.
- 3.2 Les efforts doivent être poursuivis en vue d'améliorer la gestion du temps consacré à l'examen des points de l'ordre du jour, surtout en cas de questions imprévues, et cela en faisant appel tant aux ressources existantes qu'à de nouvelles approches le cas échéant, y compris en prévoyant un calendrier suffisamment souple pour pouvoir prendre des pauses, susceptibles de faciliter le débat.
- 3.3 Il convient aussi d'apporter d'éventuelles améliorations au niveau des organes subsidiaires pour faire en sorte que toutes les questions d'ordre technique, y compris les fondements techniques des réserves exprimées, soient examinées et étayées par des documents avant les sessions de la Commission.

4. RECOMMANDATIONS

Les participants à la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sont invités à:

- i. confirmer que les modifications apportées à l'organisation et au déroulement de la quarante-deuxième session de la Commission doivent s'appliquer également à ceux de la quarante-troisième session;
- ii. examiner les questions relatives à la communication du calendrier des séances, y compris de celles tenues en soirée, et faire en sorte que le calendrier général soit disponible par voie électronique, avant les sessions;
- iii. demander aux présidents et au Secrétariat d'élaborer des stratégies visant à éviter de trop longues discussions techniques relatives à des sujets sur lesquels il n'y a pas de consensus, de façon à favoriser le déroulement rapide des sessions;
- iv. demander aux présidents et au Secrétariat de travailler en collaboration pour veiller à ce que les observations écrites recueillies soient dûment prises en compte et que les fondements techniques des réserves exprimées figurent dans les rapports de réunion.